

Annexe 6.8 : Assurance sur les véhicules appartenant au gouvernement ou loués par celui-ci

I. Véhicules appartenant au gouvernement

Pays	Période	Exigence de la Politique
Canada	Longue durée	Option de l'auto-souscription
États-Unis	Longue durée ou pour les déplacements aux États-Unis	1) assurance-responsabilité civile et assurance-collision : assurance commerciale 2) dommages au véhicule : option de l'auto-souscription

II. Autres véhicules, y compris les véhicules loués par le gouvernement

Genre de véhicule	Pays	Durée de la location	Exigence de la Politique
Haute direction	Canada	Longue durée	Assurance commerciale tous risques, y compris l'assurance-collision et l'assurance-responsabilité civile; auto-souscription de la franchise
Haute direction	Canada	Courte durée	idem
Haute direction	États-unis	Longue durée	idem
Haute direction	États-unis	Courte durée	Achat d'une assurance commerciale supplémentaire couvrant la responsabilité civile et les dommages au véhicule pour les risques aux états-unis; auto-souscription des franchises
Autre véhicule	Canada	Longue durée	Auto-souscription, sauf si la loi provinciale s'applique
Autre véhicule	Canada	Courte durée	Assurance commerciale tous risques, y compris l'assurance-collision et l'assurance-responsabilité civile; auto-souscription de la franchise
Autre véhicule	États-unis	Longue durée	Achat d'une assurance commerciale supplémentaire pour couvrir la responsabilité civile et les dommages au véhicule pour les risques aux états-unis; auto-souscription de tout dommage à un véhicule gouvernemental
Autre véhicule	États-unis	Courte durée	Utilisation d'une police d'assurance commerciale (responsabilité civile et collision pour les risques aux états-unis) administrée par la SSISP de TPSGC; auto-souscription de la franchise.